

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 713

présenté par

Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise énergétique que nous traversons à la fois due à la guerre en Ukraine et à la défaillance du parc nucléaire français dont la moitié des réacteurs sont à l'arrêt, ne peut servir de prétexte pour relancer un projet d'installation d'un terminal gazier qui largement préalable à ce contexte de crise.

Par ailleurs plusieurs dispositions dans cet article comme les dérogations sur les études d'impact environnemental, les dérogations sur les mesures de compensation en matière de biodiversité inquiètent quand la non prise en compte des conséquences écologiques d'un tel projet. Ces dispositions sont à rebours des impératifs de lutte contre les pollutions, de préservation de la biodiversité et de réduction des émissions de gaz à effets de serre et cela alors que de telles infrastructures comportent de nombreux risques tant sur le plan sanitaire qu'en matière de pollution. Elles contredisent l'impératif de réduction de 60% de notre consommation de GNI d'ici 2050 tel que le préconise l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) pour maximiser les chances de contenir le réchauffement climatique.